

Adopté le : 21 avril 2023

Date de mise en ligne : 25 avril 2023,

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2023 à 20h00 à la mairie

- Séance présidée par Mr VILLEMAIRE Jean-Luc
- Membres présents : Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie.
- Membre excusé : Mme DUCROT Isabelle
- Secrétaire de séance : Mr Pierre JOLY
- Auxiliaire de secrétaire de séance : Mme PIRAT Magali
- La séance est ouverte à 20h00.
- Le quorum est atteint.
- Ordre du jour : Adoption du procès-verbal du conseil de février - Désignation de la secrétaire de séance – Statut du SYDESL – Subvention Foyer Rural - Espace de la Forge – Compte de gestion 2022 du receveur – Compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Vote des taxes 2023 – Budget Primitif 2023 – Subventions aux associations – Tableau des effectifs - Commissions - Questions et Invitations diverses - Vie communale

- **Adoption du procès-verbal du conseil de février**

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le dernier compte-rendu de conseil, ils acceptent à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Désignation de la secrétaire de séance**

Monsieur le Maire nomme Mr JOLY Pierre comme secrétaire de séance. Les membres acceptent à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Statut du SYDESL**

Monsieur le Maire informe de la modification des statuts du SYDESL. Le conseil municipal accepte à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention, la modification des statuts du SYDESL.

- **Subvention Foyer Rural**

Monsieur le Maire rappelle que 2 barnums ont été endommagés. Groupama a versé 2343.99€ correspondant au préjudice. Monsieur le Maire propose de réserver cette somme au Foyer Rural qui a remplacé ces 2 barnums hors d'usage. Le conseil municipal accepte de reverser cette somme au Foyer Rural en subvention exceptionnelle à 13 Pour

(Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention

- **Espace de la Forge**

Monsieur le Maire rappelle que la commission a rencontré les 3 candidats, le 10 mars. Présente les 3 projets. Après avis de celle-ci et de l'Agence Technique Départementale, le conseil municipal opte pour AAGROUP pour le marché des prestations intellectuelles relatif à la maîtrise d'œuvre et accepte le montant prévisionnel de 243 361.80€ TTC correspondant aux prestations. Le conseil accepte d'inscrire ces crédits au budget 2023. Le conseil est favorable à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Compte administratif 2022**

Monsieur le Maire présente le compte administratif et les résultats suivants :

En fonctionnement, en dépenses 576 116 .70€, en recettes 702 079.71€ soit un excédent de 125 963.01€ pour l'année. Avec report de l'année précédente, un excédent de 446 264.61€ en fonctionnement.

En investissement, en dépenses 342 930.30€, en recettes 339 725 72€ soit un déficit de 3 204.58€ pour l'année. Avec report de l'année précédente, un déficit de 105 003.23€ en investissement.

Restes à réaliser en dépenses 152 389€, en recettes 155 054€

Soit un excédent de 343 926.38€ avec les restes à réaliser.

Monsieur le Maire se retire de la salle, Monsieur TABOURET Christophe demande aux membres de passer au vote. Les membres sont favorables à 12 Pour (Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Compte de gestion 2022 du receveur**

Monsieur le Maire de lecture des résultats du compte de gestion.

Résultats en fonctionnement, un excédent de 125 963.01€ et un déficit de 3 204.58€ en investissement soit un excédent de 122 758 .43€ pour l'année 2022.

Les membres sont favorables à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter les montants suivants au budget primitif 2023, en réserves au R 1068 en investissement 102 338.23€ et en report de fonctionnement au R 002, 343 926.38€.

Les membres acceptent à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Vote des taxes 2023**

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'impositions et des bases prévisionnelles. Après délibération, les membres ne souhaitent pas augmenter les taux. Le taux du foncier bâti est à 40.03%, celui du non-bâti à 39.85% et celui de la taxe d'habitation est à 15.40%. Le conseil à l'unanimité, à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention opte pour garder les taux actuels.

- Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le conseil est favorable à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention pour l'équilibre du budget en investissement à 551 108€ et à un suréquilibre en fonctionnement avec 865 622€ en recettes et 851 584€ en dépenses.

- Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'attribution des subventions. Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes : ADMR 700€, ADOCC 80€, Amicale des Donneurs de Sang 90€, Amicale des Sapeurs-Pompiers 560€, A.S. FOOT Condal-Dommartin 140€, AFN 60€, Association Sportive du Collège 145.86€, Association Sportive du Collège 73.41€, Les Amis de la Musique de Cuiseaux 80€, Association cantonale des Anciens Combattants 50€, Bouilleurs de Cru 50€, BTP CFA Rhône Alpes-Ain 100€, Cantine scolaire 150€, Centre Anticancéreux 60€, Chasse l'Ouest du Solnan 50€, Comité de Fleurissement 200€, Comité de restauration 60€, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne 215€, FNATH 50€, Foyer Rural de Dommartin 250€, Foyer Socio-Educatif du collège 175.15€, La prévention routière 50€, Les Amis du Solnan 200€, Memory Bresse Revermont 60€, Moto-Club L'Étincelle 80€, PEP 71 80€, Secours Populaire Français 50€, Sou des Ecoles du RPI 120€, Chasse Communale 100€, Imagine 100€, Au Panier Bressan 203.75€, Section concours Les Amis du Solnan 50€, Ballades en Solnan 60€, Champagnat Patrimoine 100€ à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que Mme BASSAN Nathalie n'était pas promouvable au 1^{er} mars, n'ayant pas d'examen professionnel, son grade restera inchangé à savoir adjoint technique.

Mme DENNLER Bettina ayant donné sa démission au 30 avril 2023, les heures de son poste ont été proposées à Mme GREVOT Laëtitia. Mme GREVOT souhaite prendre le poste de Mme DENNLER pour moitié à savoir 3h par semaine. Les 3 heures restantes seront effectuées par Mme PERRODIN Sylviane dans l'attente d'un recrutement. Si le conseil l'accepte, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- L'emploi d'adjoint technique à 35/35^{ème} est inchangé
- L'emploi d'agent technique passe de 21.15/35^{ème} à 24.15/35^{ème} au 1^{er} mai 2023
- L'emploi d'adjoint technique passe de 6/35^{ème} à 3/35^{ème} au 1^{er} mai 2023

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent la modification du tableau des emplois à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- Commissions

▪ Scolaire

Monsieur le Maire informe d'une réunion le 30 mars à Varennes à 18h30 entre les enseignants et mairies des 3 écoles et d'une réunion le 03 avril à 19h15 à Dommartin avec la cantine.

▪ Matériel

• Luminaires vétustes éclairage public

Monsieur Bard a recensé 6 luminaires vétustes sur la commune et 2 luminaires qui pourraient être supprimés. Le conseil accepte de changer 6 luminaires et de supprimer les 2.

• Achat d'une machine à laver

Monsieur le Maire propose d'acheter une machine à laver pour la salle des fêtes et la cantine, donne lecture de devis de DMS de 469.90€ et 499.90€. Le conseil accepte le devis de 499.90€.

- **Remplacement du kangoo**

Monsieur le Maire propose de changer le véhicule, demande au conseil de se prononcer sur le changement du kangoo. La commission « Matériel » va réfléchir sur le sujet. (Occasion ou neuf, thermique ou électrique, ...) Actuellement 8000km sont réalisés par an. Réunion de la commission, mercredi 12 avril à 20h00.

- **Bâtiments**

- **Luminaire local ADMR**

Monsieur FERRIER Jean-Pierre donne lecture du devis de Rexel concernant le changement des luminaires d'un montant de 488.66€ H.T.

- **Chauffage salle des fêtes**

GAMMA THERM intervient lundi 3 avril pour changement de la carte mère du chauffage de la salle des fêtes.

- **Questions diverses :**

- **Visite sécurité Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire informe de la visite sécurité à la salle des fêtes le 19 avril à 9h30.

- **Conseil communautaire le 05 avril à 18h30 à Dommartin**

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du conseil sont invités à assister à cette réunion.

- **Journée des commerçants, artisans et associations du 22 avril**

Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'impression des flyers et des affiches pour un montant de 330€. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Courrier SAFER**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SAFER, en qualité de propriétaire contiguë, des parcelles ZC 235 et ZC 237, qui sont mises en vente au tarif de 35456€ + frais de notaire de 1770€. Le conseil ne souhaite pas préempter.

- **Raccordement SYDESL**

Monsieur le Maire donne lecture du dernier devis du SYDESL 10675.29€. Le devis ne sera pas accepté pour le moment. Le sujet sera réétudié ultérieurement.

- **Invitations diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une invitation pour le vendredi 31 mars à 18h00, au domaine des éveils.

- **Vie communale**

- Le prochain conseil est fixé au vendredi 21 avril à 20h00.

La séance est close à 22h15.

Secrétaire de séance,
Pierre JOLY



Monsieur le Maire,
VILLEMAIRE Jean-Luc

